

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

## VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR

### LEON INVEST 2

PRÉSENTÉE PAR



**Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières  
et comptables de Léon Invest 2**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Léon Invest 2 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 juin 2008, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Léon Invest 2.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Léon Invest 2**  
5, rue de Chartres  
92200 Neuilly Sur Seine

**Société Générale**  
CAFI/ECM/EXE  
75886 Paris Cedex 18

## TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DE L'INITIATEUR .....	3
1.1.	Renseignements de caractère général concernant Léon Invest 2 .....	3
1.1.1	Dénomination sociale .....	3
1.1.2	Forme juridique, nationalité, siège social .....	3
1.1.3	Registre du commerce et des sociétés .....	3
1.1.4	Durée .....	3
1.1.5	Objet social .....	3
1.1.6	Exercice social .....	3
1.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital social de Léon Invest 2 .....	4
1.2.1	Capital social .....	4
1.2.2	Forme des actions .....	4
1.2.3	Cession et transmission des actions .....	4
1.2.4	Instruments financiers non représentatifs du capital .....	4
1.2.5	Pacte d'actionnaires .....	4
1.2.6	Droits de vote .....	4
1.2.7	Répartition du capital et des droits de vote de Léon Invest 2 .....	4
1.2.8	Autres titres donnant accès au capital .....	4
1.2.9	Dividendes .....	4
1.3.	Administration et contrôle de Léon Invest 2 .....	4
1.3.1	Présidence – Direction générale .....	4
1.3.2	Commissaires aux comptes .....	5
1.4.	Description des activités de Léon Invest 2 .....	5
1.4.1	Principales activités .....	5
1.4.2	Faits exceptionnels et litiges .....	6
1.5.	Patrimoine – Situation financière – Résultats .....	7
2	PRESENTATION DES PERSONNES CONTROLANT L'INITIATEUR .....	9
2.1	Organigramme à la date des présentes .....	9
2.2	Organigramme en cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Léon Invest 1 .....	9
2.3	Présentation de Léon Invest 1 .....	10
2.4	Présentation d'OFI Private Equity et d'OFI Private Equity Capital .....	11
3	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT .....	13

## 1 PRESENTATION DE L'INITIATEUR

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat déposée le 29 avril 2008 par Léon Invest 2 et visant l'acquisition de la totalité des actions regroupées et non regroupées de la société Léon de Bruxelles (ci-après « **Léon de Bruxelles** », « **LDB** » ou la « **Société** »), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.010.768 euros, dont le siège social est sis 5, rue de Chartres 92200 Neuilly sur Seine, et dont le numéro d'identification est 353 559 131 RCS Nanterre.

### 1.1. Renseignements de caractère général concernant Léon Invest 2

#### 1.1.1 Dénomination sociale

Léon Invest 2 SAS (« **Léon Invest 2** », ou l'« **Initiateur** »).

#### 1.1.2 Forme juridique, nationalité, siège social

Léon Invest 2 est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 5, rue de Chartres, 92200 Neuilly sur Seine.

#### 1.1.3 Registre du commerce et des sociétés

Léon Invest 2 est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 503 040 370.

#### 1.1.4 Durée

Léon Invest 2 a été immatriculée le 14 mars 2008. La durée de la société est fixée à quarante-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et de sociétés, soit jusqu'au 14 mars 2107, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

#### 1.1.5 Objet social

Léon Invest 2 a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation en fonds propres et /ou quasi-fonds propres dans toutes les sociétés petites ou moyennes,
- Toutes prestations de service au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation en matières (i) administrative incluant notamment la mise en place de toutes conventions de management, de mise à disposition de services ou autres, ainsi que toutes opérations de communication marketing ou édition (ii) financière et notamment la gestion centralisée de trésorerie, (iii) comptable, commerciale, informatique, de gestion ou autre ;
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, financières, économiques, juridiques, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ou son extension.

#### 1.1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et clôture le 30 mars de l'année suivante.

## **1.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social de Léon Invest 2**

### **1.2.1 Capital social**

Le capital social de Léon Invest 2 s'élève à 15.000.000 euros. Il est divisé en 15.000.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

### **1.2.2 Forme des actions**

Les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription à un compte ouvert par l'Initiateur au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### **1.2.3 Cession et transmission des actions**

Les actions se transmettent par virement de compte à compte. Les cessions d'actions sont libres.

### **1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital**

Néant.

### **1.2.5 Pacte d'actionnaires**

Néant.

### **1.2.6 Droits de vote**

A chaque action est attaché un droit de vote.

### **1.2.7 Répartition du capital et des droits de vote de Léon Invest 2**

La société Léon Invest 1 est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est sis 5, rue de Chartres, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 503 041 386 (« **Léon Invest 1** », ou « **l'Associé Unique** »), détient à ce jour l'intégralité du capital et des droits de vote de Léon Invest 2.

### **1.2.8 Autres titres donnant accès au capital**

A ce jour, aucun titre donnant accès au capital n'a été émis par Léon Invest 2.

### **1.2.9 Dividendes**

Léon Invest 2 n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

## **1.3. Administration et contrôle de Léon Invest 2**

### **1.3.1 Présidence – Direction générale**

Léon Invest 2 est représentée à l'égard des tiers par son président qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Léon Invest 2, dans la limite de l'objet social et sous réserves des attributions exercées collectivement par les associés et des pouvoirs expressément dévolus par les statuts au directoire et au conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres au moins et cinq membres au plus, nommés par l'assemblée générale des associés de Léon Invest 2 pour une durée de quatre années et qui peuvent être choisis en dehors des associés de Léon Invest 2.

L'assemblée générale des associés désigne parmi les membres du directoire un président du directoire qui est également le président de Léon Invest 2. Le conseil de surveillance peut

désigner parmi les membres du directoire un ou plusieurs directeurs généraux chargés d'assister le président.

Le conseil de surveillance de Léon Invest 2 est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par l'assemblée générale des associés de Léon Invest 2 pour une durée de quatre ans. Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans la gestion de Léon Invest 2.

Par décisions de l'Associé Unique en date du 24 avril 2008 :

- M. Michel Morin, M. Laurent Gillard, et M<sup>me</sup> Isabelle Pelletier ont été nommés membres du directoire pour une durée de quatre ans, M. Michel Morin étant nommé président du directoire et donc président de Léon Invest 2.
- M. Olivier Millet, M. Jean-François Mallinjoud, M. Pierre Meignen, M. Yannick Grandjean, représentants OFI Private Equity et M. Jean-Louis Detry ont été nommés membres du conseil de surveillance, pour une durée de quatre ans.

### 1.3.2 Commissaires aux comptes

Ont été nommés premiers commissaires aux comptes pour les six (6) premiers exercices :

- Commissaire aux comptes titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92200 Neuilly sur Seine

- Commissaire aux comptes suppléant

M. Etienne Boris

63, rue de Villiers

92200 Neuilly sur Seine

## 1.4. Description des activités de Léon Invest 2

### 1.4.1 Principales activités

Léon Invest 2 est une société holding constituée le 14 mars 2008 en vue de l'acquisition des titres de la société Léon de Bruxelles.

Léon Invest 2 a acquis hors marché, le 24 avril 2008, à un prix par action de 10,90 euros, en exécution de protocoles de cession d'actions conclus (ci-après les « **Contrats de Cession** ») :

- le 3 avril 2008 par OFI Private Equity en qualité de société de gestion mandatée par le FCPR OFI PEC 1 et en qualité de délégataire de gestion du segment d'investissements direct du FCPR OFI EUROPA I, dans les droits et obligations de laquelle s'est substituée la société Léon Invest 2 :
  - 1.390.300 actions Léon de Bruxelles représentant 23,13% du capital social auprès du groupe familial Jean-Louis Detry (ce dernier étant par ailleurs président du Conseil de surveillance de LDB), dont la Société Financière d'Investissement dans la Restauration (ci-après « **SFIR** »), et la société SFD<sup>1</sup>;

---

<sup>1</sup> La société SFD est une société à responsabilité limitée (340 065 440 RCS Nanterre) dont l'actionnaire majoritaire est M. Jean-Louis Detry.

- 60.000 actions Léon de Bruxelles représentant 1,00% du capital social auprès de M. Michel Morin, président du Directoire de LDB;
- 19.373 actions Léon de Bruxelles représentant 0,32% du capital social auprès de Mme Isabelle Pelletier et M. Laurent Gillard, membres du Directoire de LDB, (ci-après les « **Managers** »).
- le 24 avril 2008, un bloc de 680.906 actions Léon de Bruxelles représentant 11,33% du capital social auprès de la société Pléiade Investissement (anciennement dénommée Before), ainsi qu'un bloc de 25.327 actions Léon de Bruxelles représentant 0,42% du capital social auprès de M. François Poirier.

Parallèlement, le 15 avril 2008, un contrat d'apport a été conclu entre Léon Invest 2, M. Michel Morin et les Managers portant sur l'apport, le 24 avril 2008 (soit à la date d'acquisition par Léon Invest 2 des 2.175.906 actions Léon de Bruxelles décrites ci-dessus) de 211.000 actions Léon de Bruxelles à Léon Invest 2 réparties de la manière suivante :

- 165.000 actions Léon de Bruxelles représentant 2,75% du capital social apportées par M. Michel Morin ;
- 46.000 actions Léon de Bruxelles représentant 0,76% du capital social apportées par les Managers (à hauteur de 40.000 actions par M. Laurent Gillard et 6.000 actions par Mme Isabelle Pelletier).

Ces actions apportées ont été valorisées sur une base unitaire de 10,90 euros ce qui correspond au prix d'acquisition unitaire des 2.175.906 actions Léon de Bruxelles, valorisant ainsi l'apport à 2.299.900 euros. En rémunération de cet apport, il a été émis et attribué 2.299.900 actions Léon Invest 2 à M. Michel Morin (1.798.500 actions), M. Laurent Gillard (436.000 actions) et Mme Isabelle Pelletier (65.400 actions).

Le même jour, soit le 24 avril 2008, M. Michel Morin, M. Laurent Gillard et Mme Isabelle Pelletier ont apporté à Léon Invest 1 les 2.299.900 actions Léon Invest 2 visées ci-dessus, conformément aux termes d'un contrat d'apport conclu le 15 avril 2008 entre Léon Invest 1 et M. Michel Morin, M. Laurent Gillard et Mme Isabelle Pelletier. Cet apport, valorisé à 2.299.900 euros, a été rémunéré par l'émission de 2.090.818 actions à bons de souscription d'actions Léon Invest 1, réparties entre M. Michel Morin (à hauteur de 1.635.000 ABSA), M. Laurent Gillard (à hauteur de 396.364 ABSA), et Mme Isabelle Pelletier (à hauteur de 59.454 ABSA), telles que plus amplement décrites au 2.2 ci-après.

A l'issue de ces opérations d'acquisition et d'apport (ensemble l'« **Acquisition** »), Léon Invest 2 détient 2.386.906 actions Léon de Bruxelles, soit 39,71% du capital et 39,52% des droits de vote de la Société. En application des dispositions des articles 234-2, 233-1 2° et 235-3 1° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Léon Invest 2 a déposé le 29 avril 2008 un projet d'offre publique d'achat, par lequel Léon Invest 2 offre irrévocablement aux actionnaires, aux titulaires d'actions non regroupées de la société Léon de Bruxelles d'acquies (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Léon de Bruxelles au prix unitaire de 10,90 euros (coupon 2007 attaché) ;
- la totalité de leurs actions Léon de Bruxelles non regroupées, au prix unitaire de 0,55 euro (coupon 2007 attaché) ;

Léon Invest 2 a l'intention de mettre en œuvre, dès la clôture de l'Offre, une procédure de retrait obligatoire, si les conditions en sont remplies.

#### **1.4.2 Faits exceptionnels et litiges**

Il n'existe, à la connaissance de Léon Invest 2, aucun litige ou fait exceptionnel, autre que l'Acquisition de 2.386.906 actions Léon de Bruxelles (soit 39,71% du capital et 39,52% des

droits de vote de la Société à la date du dépôt) telle que décrite au 1.4.1 ci-dessus, le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'affecter de manière significative l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Léon Invest 2.

### 1.5. Patrimoine – Situation financière – Résultats

Léon Invest 2 a été constituée le 14 mars 2008 avec un capital de 37.000 euros.

Depuis cette date, les évènements suivants ayant une incidence sur le patrimoine, la situation financière ou les résultats de Léon Invest 2 sont intervenus :

- Léon Invest 2 a acquis le 24 avril 2008 2.175.906 actions Léon de Bruxelles, représentant 36,20% du capital, au prix de 10,90 euros par actions, soit un montant (hors frais) de 23.717.375,40 euros ;
- M. Michel Morin et les Managers ont apporté le 24 avril 2008 211.000 actions Léon de Bruxelles à Léon Invest 2 valorisés sur une base unitaire de 10,90 euros, soit un montant (hors frais) de 2.299.900 euros ;
- en outre, si l'intégralité des actions Léon de Bruxelles non détenues par Léon Invest 2 était apportée à l'Offre, le coût total de l'Acquisition et de l'Offre (hors frais) serait de 65.626.371,20 euros ;
- cette Acquisition et l'Offre sont financés à hauteur de 15.000.000 euros en fonds propres et pour le solde par endettement, comme suit :
  - l'Associé Unique a souscrit, le 24 avril 2008, 12.663.100 actions nouvelles de Léon Invest 2 dans le cadre d'une augmentation de capital de 12.663.100 euros portant le capital social de 37.000 euros à 12.700.100 euros ;
  - Léon Invest 2 a émis, le 24 avril 2008, 2.299.900 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en rémunération de l'apport de M. Michel Morin et des Managers de 211.000 actions Léon de Bruxelles évaluées à 2.299.900 euros, portant le capital social de 12.700.100 euros à 15.000.000 euros ;
  - Léon Invest 2 a décidé la mise en œuvre d'un programme d'émission d'obligations simples (obligations mezzanine) d'une durée maximum de 9 ans et d'un montant maximum de 10.000.000 d'euros représenté par 10.000 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune portant intérêt au taux EURIBOR augmenté de quatre pour cent (4%) l'an payable semestriellement et un intérêt capitalisé de 6,5% l'an payable à la date de remboursement, et composé de deux tranches, l'une de 3.000.000 euros entièrement souscrite et l'autre de 7.000.000 euros mobilisable en fonction des besoins de financement de l'Initiateur. Le fonds commun de placement à risques (FCPR) OFI PEC 1 et le FCPR OFI EUROPA I, représentés par OFI Private Equity, leur société de gestion et délégataire de gestion du segment d'investissements direct, respectivement, se sont engagés à souscrire l'intégralité des obligations émises ;
  - Léon Invest 2 a conclu le 24 avril 2008 un contrat de crédits aux termes duquel un pool de banques a consenti notamment les financements bancaires suivants :
    - (i) un crédit d'acquisition d'un montant total en principal de 68.900.000 euros divisé en :

- une tranche A1 d'un montant de 12.600.000 euros, d'une durée de 7 ans, au taux Euribor + 2,25% ;
  - une tranche B1 d'un montant de 12.600.000 euros, d'une durée de 8 ans, au taux Euribor + 2,75% ;
  - un crédit relais 1 d'un montant de 4.000.000 euros, ayant pour échéance la première des deux dates suivantes : (a) la date de mise en paiement du dividende et (b) le 31 décembre 2008, au taux Euribor + 2% ;
  - un crédit relais 2 d'un montant de 39.700.000 euros utilisable par Léon Invest 2, ayant notamment pour objet de financer partiellement le prix d'acquisition des 2.175.906 actions et l'Offre et ayant pour échéance la première des dates suivantes : (a) la première date de règlement-livraison si, à la date en question, Léon Invest 2 n'est pas en mesure d'initier la Procédure de Retrait et n'a pas opté pour la mise en place de l'Offre Réouverte ; (b) la date de règlement-livraison intermédiaire si, à la date en question, Léon Invest 2 n'est pas en mesure d'initier la procédure de retrait obligatoire ; ou (c) la dernière date de règlement-livraison dans tous les autres cas, au taux Euribor + 1,10% ;
- (ii) un crédit de refinancement utilisable par Léon Invest 2, ayant pour objet de refinancer l'endettement de Léon de Bruxelles, et divisé en :
- un crédit relais 3 d'un montant principal de 10.000.000 euros ayant pour échéance la première des trois dates suivantes : (a) la date ultime de tirage au titre des crédits de refinancement et, (b) la date de tirage correspondant à un avis de tirage émis par Léon Invest 2 au titre du crédit relais 3 pour un montant en principal égal au solde de l'engagement résiduel total au titre du crédit relais 3 et (c) la date tombant six mois après la date de l'Acquisition, au taux Euribor + 2,45% ;
  - un crédit tranche A2 de durée 7 ans au taux Euribor + 2,25% et un crédit tranche B2 de durée 8 ans au taux Euribor + 2,75%<sup>2</sup> ;
- (iii) un crédit de financement des investissements d'un montant en principal maximum de 12.500.000 euros utilisable par Léon de Bruxelles, ayant pour objet de financer en tout ou partie les investissements futurs de Léon de Bruxelles, et notamment les opérations de croissance externe, d'une durée de 7ans, au taux Euribor + 2,25% ;
- (iv) une garantie bancaire d'un montant en principal maximum de 39.700.000 euros.

En garantie de ses obligations résultant des financements bancaires susmentionnés, Léon Invest 2 a notamment nanti les 2.386.906 actions Léon de Bruxelles acquises et apportées le 24 avril 2008 et nantira l'intégralité des actions Léon de Bruxelles devant être détenues à l'issue de l'Offre.

---

<sup>2</sup> Le Crédit de Tranche A2 et le Crédit de Tranche B2 ne sont pas cumulatifs avec le crédit relais 3 et ont vocation à se substituer au crédit relais 3 à son échéance. Le montant du Tirage au titre du Crédit Tranche A2 et le montant du Tirage au titre du Crédit Tranche B2 sera déterminé de telle sorte que (a) la somme des deux Tirages en question n'excèdera pas le montant principal du crédit de refinancement, soit 10.000.000 euros ; (b) la somme du Tirage au titre du Crédit Tranche A2 et de l'Encours du Crédit Tranche A1 représentera, une fois ces Tirages effectués, soixante pour cent (60%) de l'encours global des Tranches A1, B1, A2 et B2.

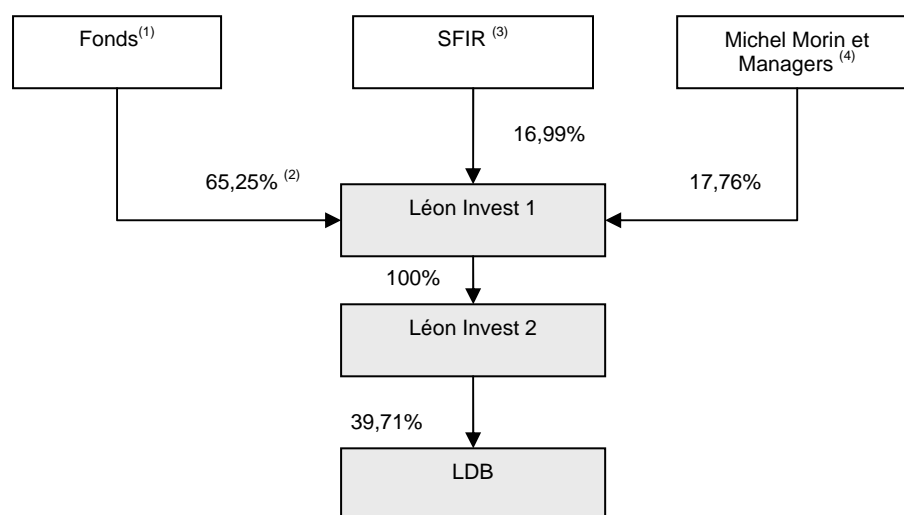
## 2 PRESENTATION DES PERSONNES CONTROLANT L'INITIATEUR

Léon Invest 2 est une société par actions simplifiée dont le capital est intégralement détenu par Léon Invest 1.

Léon Invest 2 est par conséquent indirectement contrôlée, via Léon Invest 1, par le fonds commun de placement à risque (FCPR) OFI PEC 1 (ce dernier étant intégralement contrôlé par la SCA OFI Private Equity Capital, société cotée sur NYSE Euronext code ISIN : FR0000038945 - OPEC), et par le FCPR OFI EUROPA I (ci-après les « **Fonds** »), représentés par OFI Private Equity, en qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1 et déléguataire de gestion du segment d'investissements direct du FCPR OFI EUROPA I, respectivement, tel que cela est décrit dans l'organigramme ci-dessous.

### 2.1 Organigramme à la date des présentes

Avant exercice/conversion de tout instrument financier donnant accès au capital de Léon Invest 1, le capital des sociétés est réparti comme suit :



(1) : Précisément, comme défini au paragraphe 2, le FCPR OFI PEC 1 à hauteur de 62,14% (la SCA OFI Private Equity Capital détenant le contrôle à 100% du FCPR OFI PEC 1), et le FCPR OFI EUROPA I à hauteur de 3,11%, représentés par OFI Private Equity, en qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1 et déléguataire de gestion du segment d'investissements direct du FCPR OFI EUROPA I, respectivement.

(2) : dont 3,09 % détenus par le FCPR OFI PEC 1 pour le compte d'une société qui sera constituée dans les six mois à compter du 24 avril 2008 pour détenir la participation des salariés du Groupe Léon de Bruxelles dans Léon Invest 1 (la « **Société des Cadres** »).

(3) : Société Financière d'Investissement dans la Restauration représentée par Jean-Louis Detry.

(4) : comprenant M. Laurent Gillard et M<sup>me</sup> Isabelle Pelletier.

### 2.2 Organigramme en cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Léon Invest 1

Dans le cadre de leur investissement capitalistique, les cadres dirigeants de Léon de Bruxelles (M. Michel Morin, M. Laurent Gillard et M<sup>me</sup> Isabelle Pelletier), ainsi que les cadres actionnaires de la Société des Cadres, bénéficient d'un mécanisme d'incitation à la performance réalisée par les Fonds sous la forme de :

- i. 2.090.818 actions à bons de souscription d'actions valorisées à 1,10 euros (1 euro pour la composante actions et 0,10 euro pour la composante BSA), soit 2.090.818 euros pour la composante actions et 209.081,80 euros pour la composante BSA, émises par Léon Invest 1 le 24 avril 2008 et attribuées à M. Michel Morin (à hauteur de 1.635.000 ABSA) et les Managers (M. Laurent Gillard à hauteur de 396.364 ABSA

et Mme Isabelle Pelletier à hauteur de 59.454 ABSA) en rémunération de leur apport de 2.299.900 actions Léon Invest 2 (visé ci-avant au paragraphe 1.4.1);

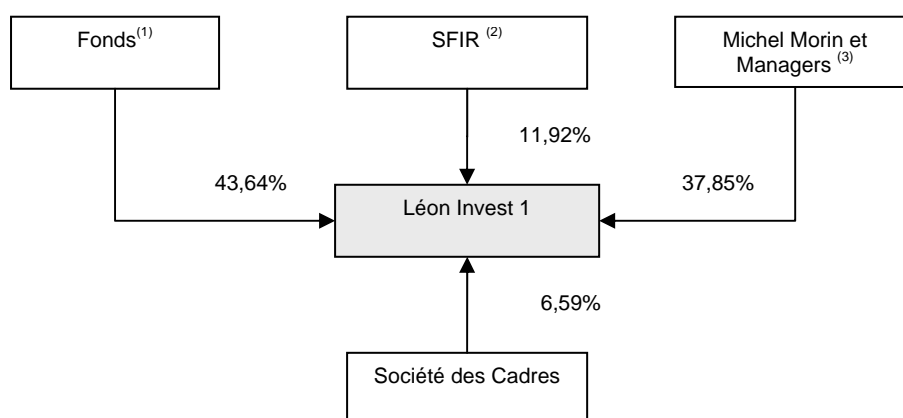
- ii. 363.636 BSA autonomes, émis par Léon Invest 1 le 24 avril 2008, souscrits par le FCPR OFI PEC 1 moyennant un prix de souscription de 0,10 euro, soit un total de 36.363,60 euros, lesdits bons ayant vocation à être rétrocédés à la Société des Cadres dans les six mois de leur émission.

Ces BSA donneront le droit de souscrire à un nombre d'actions de Léon Invest 1 qui sera déterminé en fonction d'un taux de rendement interne annuel ajusté d'au moins 25% et d'un multiple de l'investissement réalisés par les Fonds, étant précisé que le nombre maximum d'actions de Léon Invest 1 qui pourront être souscrites sur exercice desdits BSA ne pourra excéder 5.000.000 d'actions Léon Invest 1. Les BSA sont exerçables en une fois au plus tard le 24 avril 2018, et en cas de sortie des Fonds du capital de Léon Invest 1 avant le 24 avril 2018, un instant de raison avant la sortie et dans les 30 jours après cette date.

Les principales caractéristiques des BSA sont décrites au paragraphe 1.3.1 de la note d'information de l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n°08-116 en date du 5 juin 2008.

Le capital social de Léon Invest 1 s'élève à 11.775.000 euros. Il est divisé en 11.775.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

L'organigramme ci-dessous décrit la structure de détention sur une base diluée en cas d'exercice de la totalité des BSA permettant la souscription de 5.000.000 d'actions Léon Invest 1 :



(1) : Précisément, comme défini au paragraphe 2, le FCPR OFI PEC 1 à hauteur de 62,14% (la SCA OFI Private Equity Capital détenant le contrôle à 100% du FCPR OFI PEC 1) et le FCPR OFI EUROPA I à hauteur de 3,11%, représentés par OFI Private Equity, en qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1 et déléataire de gestion du segment d'investissements direct du FCPR OFI EUROPA I, respectivement.

(2) : Société Financière d'Investissement dans la Restauration représentée par Jean-Louis Detry.

(3) : comprenant M. Laurent Gillard et Mme Isabelle Pelletier.

## 2.3 Présentation de Léon Invest 1

Léon Invest 1 est une société par actions simplifiée droit français dont le capital est détenu, à la date des présentes, (i) à hauteur de 65,25% par le FCPR OFI PEC 1 (la SCA OFI Private Equity Capital détenant le contrôle à 100% du FCPR OFI PEC 1) et le FCPR OFI EUROPA I, représentés par OFI Private Equity, leur société de gestion et déléataire de gestion du segment d'investissements direct, respectivement, (ii) à hauteur de 17,76% par des cadres dirigeants et (iii) à hauteur de 16,99% par la société SFIR, tel que cela est plus amplement décrit dans l'organigramme présenté au 2.1 ci-dessus.

Léon Invest 1 est représentée à l'égard des tiers par son président qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Léon Invest 1, dans la limite de l'objet social et sous réserves des attributions exercées collectivement par les associés et des pouvoirs expressément dévolus par les statuts au directoire et au conseil de surveillance.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 24 avril 2008, statuant à titre ordinaire, a nommé les personnes suivantes aux postes d'administration et de direction :

- M. Michel Morin, M. Laurent Gillard, et M<sup>me</sup> Isabelle Pelletier ont été nommés membres du directoire pour une durée de quatre ans, M. Michel Morin étant nommé président du directoire et donc président de Léon Invest 1.
- M. Olivier Millet, M. Jean-François Mallinjoud, M. Pierre Meignen et M. Yannick Grandjean, représentants OFI Private Equity, et M. Jean-Louis Detry, ont été nommés membres du conseil de surveillance, pour une durée de quatre ans.

Un pacte d'actionnaires a été conclu entre les actionnaires de Léon Invest 1 et est entré en vigueur le 24 avril 2008 (le « Pacte »). Les principales stipulations du Pacte sont décrites au paragraphe 1.3.2 de la note d'information de l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n°08-116 en date du 5 juin 2008.

#### **2.4 Présentation d'OFI Private Equity et d'OFI Private Equity Capital**

OFI Private Equity est une société du groupe OFI Asset Management lequel a pour actionnaires de référence deux des grandes mutuelles d'assurances françaises (la Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (MACIF) et la Mutuelle d'Assurance des Travailleurs Mutualistes (MATMUT)).

OFI Private Equity est une société de gestion d'actifs agréée par l'Autorité des marchés financiers (n° GP 97-117) pour la gestion de FCPR et de portefeuilles de capital investissement. OFI Private Equity gère plus de 130 millions d'euros et intervient en equity et mezzanine dans des entreprises dont la valorisation est comprise entre 15 et 75 millions d'euros. OFI Private Equity se positionne ainsi comme un acteur dynamique du marché du LBO en France.

OFI Private Equity dispose de trois véhicules de co-investissement :

1. le FCPR OFI PEC 1 (pour un engagement de 115 millions d'euros) ;
2. à partir du 6 juin 2008 le FCPR OFI PEC 2 (pour un engagement initial de 15 millions d'euros) ;
3. le Segment Investissements Directs du FCPR OFI Europa I (6,0 millions d'euros pour le Segment Investissement Directs) pour lequel OFI Asset Management, société de gestion du FCPR OFI Europa I depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a signé une convention de délégation de gestion avec OFI Private Equity.

D'autres informations relatives à OFI Private Equity sont notamment disponibles dans le document de référence d'OFI Private Equity Capital (« OPEC »), dont elle est le Gérant, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 sous le numéro R 08-047.

OFI Private Equity Capital est une société d'investissement immatriculée sous le numéro 642 024 194 RCS Paris, ayant son siège social 1, rue Vernier - 75017 Paris et dont les actions sont admises aux négociations sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000038945 – OPEC. Les informations notamment juridiques, comptables et financières relatives à la société OFI Private Equity Capital sont présentées dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 sous le numéro R 08-047.

OFI Private Equity Capital est, à travers le FCPR OFI PEC 1 dont il détient le contrôle, l'actionnaire principal de la société Léon Invest 1 dont il détient 62,14 %<sup>3</sup> du capital, cette dernière étant l'actionnaire unique de Léon Invest 2, l'Initiateur de l'Offre.

OFI Private Equity Capital (à travers le FCPR OFI PEC 1) a investi un montant initial (provenant de sa trésorerie) de 13,05 millions d'euros (7,35 millions d'euros en fonds propres et 5,7 millions d'euros en mezzanine) à hauteur respectivement de 10,2 millions d'euros et 2,85 millions d'euros dans Léon Invest 1 et Léon Invest 2 dans le cadre de l'Acquisition.

Sur ce montant de 13,05 millions d'euros, environ 0,4 million d'euros sont destinés à être cédés à la Société des Cadres avant le 24 octobre 2008.

Il est envisagé qu'OFI Private Equity Capital réalise un investissement complémentaire (provenant de sa trésorerie) dans l'opération à l'issue de l'Offre d'un montant compris entre 6,95 et 11,95 millions d'euros, pour un investissement total dans l'opération de 20 à 25 millions d'euros. Le reste de l'Acquisition et de l'Offre sera financé par de la dette bancaire et des investissements en fonds propres et/ou mezzanine d'investisseurs externes.

Dans l'hypothèse où OFI Private Equity Capital détiendrait, à la clôture de l'Offre, indirectement par l'intermédiaire de Léon Invest 1 et de l'Initiateur, une participation majoritaire au capital de Léon de Bruxelles, les comptes de cette dernière seront consolidés par la méthode de l'intégration globale en normes IFRS dans les comptes consolidés d'OFI Private Equity Capital. Dans le cas où, à l'issue de l'Offre, Léon Invest 2 détiendrait 100% du capital de Léon de Bruxelles, le chiffre d'affaires consolidé d'OFI Private Equity Capital serait augmenté d'environ 76,7 millions d'euros et son résultat opérationnel courant de 5,8 millions d'euros, sur la base des comptes consolidés de Léon de Bruxelles pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

L'écart d'acquisition susceptible d'être enregistré dans le bilan consolidé d'OFI Private Equity Capital à l'issue de la réalisation de l'Acquisition et de l'Offre devrait être d'un montant estimé de l'ordre de 38,35 millions d'euros<sup>4</sup> sur la base des comptes consolidés de Léon de Bruxelles au 31 décembre 2007 et sans prise en compte de revalorisations éventuelles des éléments acquis. L'affectation de l'écart d'acquisition sera effectuée dans les douze mois suivant l'Acquisition.

Enfin, en cas d'acquisition de 100% du capital de Léon de Bruxelles par Léon Invest 2 à l'issue de l'offre publique, l'endettement net consolidé d'OFI Private Equity Capital sera augmenté d'environ 18,1 millions d'euros<sup>5</sup>, correspondant au prix d'acquisition de l'intégralité du capital de Léon de Bruxelles et à l'endettement financier existant de Léon de Bruxelles, hors financement mezzanine, ou 27,7 millions d'euros financement mezzanine inclus sur la base d'un investissement d'OFI Private Equity Capital (à travers le FCPR OFI PEC 1) d'un montant de 20 millions d'euros

Le montant des charges financières correspondantes peut-être estimé à environ 2 millions d'euros par an sur la base d'un Euribor à 5%, des crédits tranche A1, tranche B1 et relais 1 visés au paragraphe 1.5(i) (le crédit relais 1 étant remboursé au 30 septembre 2008), hors financement mezzanine. Sur la base d'un investissement d'OFI Private Equity Capital (à travers le FCPR OFI PEC 1) d'un montant de 20 millions d'euros, le montant des charges financières correspondant au financement mezzanine peut-être estimé à 0,4 million d'euros payables annuellement et 0,9 million d'euros par an capitalisés (payables à l'échéance du financement mezzanine).

<sup>3</sup> Dont 3,09 % détenus pour le compte de la Société des Cadres.

<sup>4</sup> Capitaux propres consolidés Léon de Bruxelles au 31 décembre 2007: 27,272 millions d'euros.

Montant total d'acquisition de l'intégralité des titres Léon de Bruxelles : 65,626 millions d'euros.

Ecart d'acquisition estimatif, sur la base des comptes au 31 décembre 2007 : 38,354 millions d'euros.

<sup>5</sup> Trésorerie nette de dette pro forma au 31 décembre 2007 : 11,1 M€

Dette d'acquisition à 100% (tranche A1, tranche B1 et crédit relais 1) : 25,2 M€ + 4 M€ = 29,2 M€

Dette Mezzanine : 21 M€ (dont mezzanine OFI Private Equity Capital à hauteur de 11 M€).

### 3 PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 10 juin 2008 comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre initiée par la société Léon Invest 2 et visant les actions de la société Léon de Bruxelles. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard le 11 juin 2008, veille du jour de l'ouverture de l'offre.»

---

M. Michel Morin

Président du directoire de Léon Invest 2